

DELIBERATION N° 2025/236

Portant classement et incorporation dans le domaine public routier communal des voies urbaines, sises Zone d'Aménagement Concerté Centre Urbain de Koutio, dite Dumbéa Centre

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 18 décembre 2025,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 2025/041 du 12 mars 2025 portant approbation du budget de l'exercice 2025 de la Ville de Dumbéa - Budget principal ;

VU la délibération n° 2024/056 du 14 mars 2024 portant dénomination des voies de la Zone d'Aménagement Concerté de Panda, Zone d'Aménagement Concerté Dumbéa-sur-Mer section Cap Apogoti et section Baie d'Apogoti et Zone d'Aménagement Concerté du Centre Urbain de Koutio dite « Dumbéa Centre » ;

VU la note explicative de synthèse n° 2025/106 du 19 novembre 2025,

La commission municipale intitulée « Développement Durable du Territoire » entendue en séance du 9 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :ARTICLE 1<sup>er</sup> /

De porter classement et incorporation dans le domaine public routier communal les voies urbaines désignées de la manière suivante :

Code	Nom de rue	N° lots	Section	Linéaire (ml)	Emprise (ml)
V.U. 342	Giratoire Punaauia Ronald TUMAHAI	250 (NIC : 448220-8873) 35 (NIC : 651541-5839) 69 (NIC : 651542-3088)	Koutio	108	Var.
V.U. 343	Rue Jacques-Yves COUSTEAU	293pie (NIC : 448220-8337) 296pie (NIC : 448220-9300)	Koutio	206	15
V.U. 344	Rue Théodore MONOD	202 (NIC 448220-7538) 295 (NIC : 448220-7597) 293pie (NIC : 448220-8337) 296pie (NIC : 448220-9300)	Koutio	485	16
V.U. 345	Rue René DUMONT	296pie (NIC : 448220-9300) 268 (NIC : 448220-9561)	Koutio	264	20
V.U. 346	Rue Tardy DE MONTRAVEL	293pie (NIC : 448220-8337) 296pie (NIC : 448220-9300)	Koutio	110	10
V.U. 347	Avenue Paul-Emile VICTOR	297 (NIC : 448220-7466) 293pie (NIC : 448220-8337) 296pie (NIC : 448220-9300)	Koutio	223	20
V.U. 348	Rond-Point de FREJUS	215 (NIC : 448220-8351) 35 (NIC : 651541-5839) 297 (NIC : 448220-7466)	Koutio	126	Var.
V.U. 349	Rue BOUQUET DE LA GRYE	262pie (NIC : 449220-0224) 296pie (NIC : 448220-9300)	Koutio	95	15
V.U. 350	Rue Félix TROMBE	197 (NIC : 448220-9106)	Koutio	297	12

ARTICLE 2 /

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

ARTICLE 3 /

Le maire et la trésorière de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 18 DECEMBRE 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA LE 22 DECEMBRE 2025

Le secrétaire de séance,



Daniel BLAISE

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
PUBLICATION	-	1
SERVICE DES FINANCES		1
TRESORIER DE LA PROVINCE SUD		1
DDP	-	1
DITTT	-	1